

Régime obligatoire frais de santé

COLLECTEAM

Madame, Monsieur,

En tant que salarié(e) de l'Association SOLIDOM, vous bénéficiez du contrat frais de santé COLLECTEAM.

A titre informatif, veuillez trouver ci-dessous les nouveaux tarifs applicables à compter du 01 Janvier 2025.

Tarifs mensuels 2025

SALARIE(E)

Couverture de base obligatoire	51.02 € /mois	
dont participation employeur 58%	soit 29.59 € /mois	
dont participation salarié(e) 42%	soit 21.43 € /mois	(prélevé sur votre fiche de paie)
Couverture OPTION 1	68.69 € /mois	
dont participation employeur 58 %.....	soit 29.59 € /mois	
dont participation salarié(e) 42%	soit 39.10 € /mois	(*couverture de base <u>21.43€</u> + option1 <u>17.67€</u>)
Couverture OPTION 2	78.50 € /mois	
dont participation employeur 58 %	soit 29.59 € /mois	
dont participation salarié(e) 42 %	soit 48.91 € /mois	(*couverture de base <u>21.43€</u> + option2 <u>27.48€</u>)

CONJOINT(E) (adhésion facultative)

Couverture de base	70.65 € /mois	} (Prélevé par Collecteam sur votre compte bancaire)
Couverture OPTION 1	90.27 € /mois	
Couverture OPTION 2	104.01 € /mois	

ENFANT (adhésion facultative)

 **Gratuité au 3^{ème} enfant**

Couverture de base	33.36 € /mois	} (Prélevé par Collecteam sur votre compte bancaire)
Couverture OPTION 1	41.21 € /mois	
Couverture OPTION 2	45.14 € /mois	

* Salarié(e) Solidom : **Couverture de base obligatoire** prélevée sur la fiche de paie, puis si **option (1) ou (2)** prélevée par Collecteam sur votre compte bancaire